



# SAGE « SUD CORNOUAILLE »

Bilan 2016 des actions portées par la CCPF





# PREAMBULE

Le contrat territorial « Sud Cornouaille » a pris fin au 31 décembre 2015.

Compte tenu du calendrier de validation du SAGE et de la prolongation d'une année du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, le Conseil Régional de Bretagne en accord avec ses partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental du Finistère et Etat) avait proposé, lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 10 juillet 2015, de prolonger d'une année le contrat territorial.

2016 était donc une année de transition qui a porté sur :

- La procédure d'approbation du SAGE,
- La réalisation du bilan/évaluation du contrat territorial pluriannuel 2012/2015,
- L'évaluation du plan de lutte contre les algues vertes et l'élaboration du prochain programme,
- L'élaboration du projet de SAGE 2017/2021 intégrant l'ensemble des actions menées sur le territoire sur la base du bilan et du SAGE approuvé,
- La poursuite du volet opérationnel.



## Table des matières

1. ANIMATION GENERALE .....	7
1) Pour le SAGE .....	7
2) Pour le volet opérationnel.....	7
2. ETUDES .....	9
3. COMMUNICATION.....	11
1) La fiche technique .....	11
2) Le courrier .....	11
3) La messagerie internet.....	12
4. VOLET AGRICOLE : animation collective.....	13
1) Le territoire du PAV .....	13
2) Le territoire de l’Odet à l’Aven .....	14
5. VOLET AGRICOLE : accompagnement individuel.....	17
1) Le territoire du PAV .....	18
2) Le territoire de l’Odet à l’Aven .....	19
6. VOLET AGRICOLE : aides directes .....	20
1) Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) .....	21
2) Les aides à l’investissement. ....	21
7. VOLET « MILIEUX AQUATIQUES » : zones humides.....	23
1) Bilan pluriannuel .....	24
2) Territoire du PAV.....	25
3) Territoire Odet/Aven hors PAV .....	26
4) Modification de l’inventaire « zones humides » .....	29
8. SUIVI DE LA QUALITE DE L’EAU .....	30
1) Territoire du PAV : .....	30
2) Territoire Odet/Aven hors PAV .....	33
9. BREIZH BOCAGE.....	34
1) Animation .....	35
2) Travaux d’entretien.....	36
3) Accompagnement pour la contractualisation des MAE.....	36
10. FONCIER.....	37
11. ECONOMIE.....	39
12. VOLET CURATIF ALGUES VERTES (ramassage et traitement).....	41
1) Le ramassage des algues vertes .....	42



2) Le traitement des algues vertes .....	42
13. MOYENS MOBILISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT .....	43
1) Equipe d'animation .....	43
2) Bilan financier .....	43

# 1. ANIMATION GENERALE

## Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'une planification sur le territoire</li><li>2. Lutte contre les marées vertes</li><li>3. Sécurisation de l'alimentation en eau potable</li><li>4. Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole</li><li>5. Libre circulation des poissons migrateurs</li><li>6. Lutte contre les inondations</li><li>7. Préservation des milieux aquatiques</li></ol>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>S'applique à</b>	L'ensemble du périmètre du SAGE
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA/COCOPAQ
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	L'ensemble des acteurs du bassin versant et partenaires

## Contexte

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 04/02/11 et ce malgré l'ancienneté des programmes de reconquête de la qualité de l'eau menés sur ce territoire par différents maîtres d'ouvrage, une nouvelle organisation de travail est à mettre en place. Il s'agira notamment de définir une nouvelle gouvernance mais également de mutualiser les moyens (humains, techniques et financiers) pour répondre aux objectifs fixés par le SDAGE.

## Rappel de la stratégie pluriannuelle

La coordination générale et la mobilisation de l'ensemble des acteurs sont les clés de réussite d'un tel projet. C'est pourquoi cette action est reconduite annuellement sur la durée du contrat. Les missions de chaque agent peuvent être réajustées chaque année en fonction de l'avancement des dossiers.

## Bilan de l'action pour 2016

### 1) Pour le SAGE

Jusqu'au 31/12/15, la structure porteuse du SAGE était la CCPF. Lors de la validation du projet de SAGE par la CLE le 4 septembre 2015, il a été décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le portage du SAGE serait désormais assuré par Concarneau Cornouaille Agglomération.

Dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle animatrice du SAGE à CCA début mars 2016, la CCPF a continué d'assurer la transition au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Le temps mobilisé pour la transition et la passation des dossiers a représenté **0.1ETP** d'un Ingénieur territorial.

### 2) Pour le volet opérationnel

Nous retrouvons les missions de coordination générale telles que le suivi administratif et financier, la coordination technique, l'animation de certains groupes de travail propres au volet opérationnel, le temps passé en régie pour le suivi de la qualité de l'eau, les expertises de terrain, l'analyse des données et enfin la rédaction des bilans pluriannuels, du pré-projet « algues vertes » et de la programmation 2017/2021.

A noter, que la rédaction des bilans et de la programmation pour les années à venir a été particulièrement difficile et lourde sur le plan administratif. En effet, les opérateurs locaux n'avaient aucune lisibilité sur les orientations des partenaires financiers, pour autant ils devaient respecter un calendrier précis. Ils devaient donc élaborer des projets sans connaître les financements potentiels. A titre d'exemple, nous présenterons ci-dessous le calendrier d'élaboration du PAV II.

Durant toute l'année il y a eu des échanges entre la Préfecture de Région, les financeurs et les collectivités afin que le futur plan démarre en janvier 2017. Le calendrier des principaux échanges a été le suivant :

- **11 février 2016** : présentation des grandes orientations pour 2016 lors du COPIL régional,
- **8 mars 2016** : envoi par le COPIL régional de la feuille de route pour 2016,
- **Fin mars** : envoi du bilan agrégé du PAV1,
- **01 juillet** : envoi de la part des collectivités d'une note d'intention indiquant leur volonté de poursuivre les actions dans un second plan,
- **14 octobre** : retour du COPIL régional sur la note d'intention,
- **2 décembre** : envoi du pré-projet aux financeurs,
- **8 décembre** : présentation du calendrier 2017 et des étapes de validation du PAV II.

Il est important d'indiquer que le planning initialement prévu pour 2016 n'a cessé d'évoluer au cours de l'année, notamment en raison des retards pris par l'Etat et les partenaires financiers. A contrario, les délais laissés aux collectivités pour travailler sur les projets étaient de plus en plus courts. A titre d'exemple, 9 semaines étaient prévues pour la rédaction du pré-projet suite aux remarques du COPIL. Au final, les porteurs de projets ont eu seulement 5 semaines (dont 2 en période de vacances scolaires) pour la rédaction du document.

Les collectivités ont donc déposé un pré-projet le 2 décembre 2016 mais n'auront un retour sur le plan de financement qu'au cours du second trimestre 2017. En conséquence, si les collectivités souhaitent maintenir la dynamique sur le terrain, elles devront prendre le risque d'engager des actions qui au final pourront ne pas être financées !

Le temps passé en régie pour ces différentes missions s'est réparti de la manière suivante :

- **Bassins versants de l'Odet à l'Aven : 0,9 ETP** dont 0,2 ETP d'ingénieur territorial et 0.7 ETP de technicien
- **Plan de lutte contre les algues vertes : 0,9 ETP** dont 0,2 ETP d'ingénieur territorial et 0.7 ETP de technicien

## 2. ETUDES

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'une planification sur le territoire</li><li>2. Lutte contre les marées vertes</li><li>3. Sécurisation de l'alimentation en eau potable</li><li>4. Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole</li><li>5. Libre circulation des poissons migrateurs</li><li>6. Lutte contre les inondations</li></ol>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>S'applique à</b>	L'ensemble du périmètre du SAGE
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF
<b>Maître d'œuvre</b>	Prestataire
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	L'ensemble des acteurs du bassin versant et partenaires

### Contexte

L'élaboration d'un programme d'actions dans le cadre du SAGE nécessite au préalable la réalisation d'un état des lieux et la définition de scénarios afin de bâtir une stratégie d'actions. Pour l'état des lieux, il conviendra notamment de repartir de l'ensemble des études faites sur le territoire dans le cadre des précédents programmes de reconquête de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, des études complémentaires pourront être réalisées afin d'améliorer la connaissance sur des thèmes spécifiques.

### Rappel de la stratégie pluriannuelle

La phase d'élaboration du SAGE est stratégique et suit différentes étapes. Ces dernières devront être menées dans la concertation et validées systématiquement par la CLE pour pouvoir passer aux suivantes.

Les documents devront être finalisés pour début 2015 afin d'engager les procédures de consultation des acteurs dans la perspective d'approuver le SAGE à la fin du présent contrat.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage via un prestataire pourra être sollicitée.

Les études complémentaires liées au PAV seront engagées dans les deux premières années du contrat.

### Bilan de l'action pour 2016

Les études identifiées lors de l'élaboration du PAV n'ont pas été réalisées au cours du contrat car les élus ont souhaité privilégier les actions au regard des obligations de résultat. Ces études ont donc été annulées et par conséquent non reconduites dans le cadre de l'année transitoire 2016.

Pour 2016, la CCPF avait prévu de réaliser un diagnostic sur le bassin versant de la Mer Blanche dans la perspective d'élaborer un profil conchylicole. Ce diagnostic a consisté en une expertise de terrain couplée à un suivi de la qualité de l'eau sur le petit chevelu afin d'identifier les sources de pollution bactérienne. Les résultats ont ensuite été croisés avec les données « assainissement » et plus particulièrement celles concernant l'assainissement non collectif dont la compétence a été transférée au 19 janvier 2016 à la CCPF. Cette expertise a permis de mettre en exergue une corrélation entre des dysfonctionnements d'installation et des pics de pollution incitant les élus à engager une démarche de classement du bassin versant de la Mer Blanche en zone à enjeux

sanitaire. Une délibération en ce sens a été prise par le conseil communautaire le 28/09/16 permettant ainsi au Président de solliciter le Préfet du Finistère pour le classement de la zone.

Afin de préciser la démarche, une réunion de travail entre les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et la CCPF s'est déroulée le 30/11/16.

A l'issue de cette réunion, un projet d'arrêté devait être rédigé et soumis au Préfet dans l'objectif d'un classement de la zone au cours du premier semestre 2017.

Dans un souci de cohérence et afin de répondre aux dispositions du SDAGE et du SAGE, une démarche similaire a été engagée sur le bassin versant de Penfoulic en cours d'année. Ce bassin est identifié comme prioritaire au niveau du SDAGE par rapport à l'activité professionnelle conchylicole et doit à ce titre présenter un plan d'actions avant le 31/12/17.

Les résultats du suivi de la qualité de l'eau sont précisés en **annexe 1**. La délibération et le courrier relatifs au classement en zone à enjeux sanitaires sont joints en **annexe 2**.

Le temps de technicien alloué à cette mission est comptabilisé en animation générale sur les bassins versants de l'Odet à l'Aven. Les dépenses inscrites dans le bilan financier correspondent aux frais d'analyses de la qualité de l'eau.

### 3. COMMUNICATION

#### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	7. Mise en place d'une planification sur le territoire 8. Lutte contre les marées vertes 9. Sécurisation de l'alimentation en eau potable 10. Lutte contre les contaminations bactériologiques 11. Libre circulation des poissons migrateurs 12. Préservation des milieux aquatiques 13. Lutte contre les inondations
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>S'applique à</b>	Ensemble du périmètre du SAGE
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF et prestataires
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	L'ensemble des acteurs du bassin versant et partenaires

#### Contexte

Dans un programme de reconquête de la qualité de l'eau et notamment dans une problématique marées vertes, les résultats seront longs à venir. Il est difficile par exemple d'évaluer le cycle de l'azote et d'évaluer à quelle échéance les taux de nitrates vont pouvoir diminuer. Toutes les actions entreprises ainsi que les améliorations observées devront être communiquées. Il est essentiel de montrer les efforts accomplis, car dans un tel programme, l'ensemble des acteurs doit se sentir impliqué

#### Rappel de la stratégie pluriannuelle

Compte tenu de la multiplicité des maîtres d'ouvrage sur le territoire, il conviendra d'élaborer un plan de communication en première année afin de définir les supports de communication, les fréquences de diffusion, le public visé... Une fois ce plan de communication défini, la programmation sera reconduite annuellement.

#### Bilan de l'action pour 2016

Les actions de communication assurées par la CCPF ont concerné uniquement les agriculteurs des bassins versants de l'Odet à l'Aven. Comme pour les années précédentes, l'information aux exploitants agricoles du territoire s'est réalisée avec plusieurs supports.

##### 1) La fiche technique

Une ou deux fiches techniques sont envoyées annuellement aux agriculteurs. Pour 2016, une seule a été adressée le 21 avril. Ce document contenait l'ensemble des informations pour la souscription des MAEC du territoire, mais également des informations sur les subventions aux matériels.

##### 2) Le courrier

Pour chaque action proposée sur le terrain par les collectivités, une invitation est transmise par voie postale aux exploitants. Pour 2016, la liste d'envoi est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Date d'envoi	Destinataires	Objet de l'envoi
<b>5 janvier</b>	Exploitants engagés dans le PAV	Proposition de prestations de conseils avec les organismes de conseils
<b>6 janvier</b>	Exploitants autour de Kerambris	Informations sur la mise à disposition du compost déchets verts + algues vertes
<b>15 février</b>	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Synthèse de la campagne des reliquats azotés
<b>18 février</b>	Exploitants engagés dans le PAV	Relance pour les indicateurs du PAV
<b>24 février</b>	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Invitation pour la formation sur les contrôles de l'Etat
<b>23 mars</b>	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Invitation pour une présentation des MAEC du territoire
<b>14 juin</b>	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Invitation pour une ½ journée d'informations sur les pompes de prairie
<b>21 novembre</b>	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Invitation pour la formation pâturage
<b>15 décembre</b>	Exploitants des BV l'Odet à l'Aven	Proposition d'analyse de reliquats pour la campagne 2017

### 3) La messagerie internet

Afin de relayer des informations pouvant être utiles aux exploitants à moindres coûts financiers, les envois groupés par messagerie internet sont privilégiés. Dans cet objectif, une « mailing liste » a été créée avec les messageries disponibles des exploitants. Cette liste est constamment mise à jour par les techniciens. L'ensemble des envois pour 2016 est précisé dans le tableau ci-dessous :

Date d'envoi	Objet de l'envoi
<b>11 janvier</b>	Relance pour les demandes d'analyses de reliquats azotés
<b>30 mars</b>	Rappel de la réunion sur les MAEC du 31 mars à la Forêt-Fouesnant
<b>13 mai</b>	Envoi du guide sur la prévention dans l'utilisation des produits phyto
<b>14 juin</b>	Annonce collecte des déchets agricoles
<b>27 juin</b>	Rappel de la ½ journée sur l'abreuvement et les pompes de prairie
<b>30 juin</b>	Information sur un nouvel arrêté sur les contrôles des pulvérisateurs
<b>28 octobre</b>	Information d'Arvalis sur le semis de bandes double densité sur céréales
<b>29 novembre</b>	Rappel de la formation pâturage du 2 décembre
<b>26 décembre</b>	Information sur le nouvel appel à projet pour les subventions aux matériels

Il est à noter que l'usage de ce mode de communication est apprécié par les exploitants agricoles. Cela leur permet d'être informés par diverses informations pouvant les concerner.

La création des supports a mobilisé **0.05 ETP** d'un chargé de communication.

## 4. VOILET AGRICOLE : animation collective

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Mise en place d'une planification sur le territoire Lutte contre les marées vertes Sécurisation de l'alimentation en eau potable Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRGC29 (Baie de Concarneau)
<b>S'applique à</b>	BV de l'Odet à l'Aven
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF et Chambre d'Agriculture
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF, Chambre d'Agriculture + prestations
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	Professionnels agricoles

### Contexte

Compte tenu des enjeux sur le territoire et notamment de la problématique « algues vertes », seuls les bassins versants compris entre l'Odet et l'Aven sont concernés par cette action.

Afin de favoriser l'engagement des agriculteurs dans des améliorations de pratiques et répondre notamment aux objectifs du plan algues vertes, il convient :

- d'impliquer l'ensemble des professionnels agricoles gravitant autour des exploitants (ETA, CUMA, prescripteurs, organismes de conseils...) en les formant aux objectifs du programme et aux dispositifs qu'ils devront mettre en place pour y répondre,
- de créer et maintenir une dynamique collective afin de favoriser les échanges entre les exploitants.

### Rappel de la stratégie pluriannuelle

La maîtrise d'ouvrage de cette action est assurée par la CCPF en régie. En effet, la présence d'une cellule agricole au sein de la collectivité permet d'être plus réactif aux besoins des agriculteurs et de mieux s'adapter au calendrier des cultures. Ce mode de fonctionnement permet d'établir une relation de confiance entre l'agriculteur, les professionnels agricoles et la collectivité. Pour les actions nécessitant une technicité plus importante (démonstrations, formations, expertises...), les collectivités peuvent faire appel à des prestataires.

### Bilan de l'action pour 2016 :

#### 1) Le territoire du PAV

2016 étant une année transitoire, les actions menées au niveau agricole ont été les suivantes :

##### a. La coordination des organismes de conseils

Les exploitants engagés dans le PAV ont eu la possibilité de demander un appui technique avec les organismes de conseils. Pour se faire, une demande leur a été envoyée afin qu'ils se positionnent sur les prestations pour l'année 2016. Suite à cette demande, 5 prestataires (BCEL ouest, CA29, CER France, la CECAB et Trikalia) ont prolongé leurs prestations pour une année supplémentaire.

Un courrier a donc été envoyé à l'ensemble des exploitants engagés dans le PAV 1 afin de les avertir de la continuité du programme en 2016 et de leur possibilité d'obtenir des conseils durant cette année. Malheureusement aucun agriculteur n'a demandé de prestation.

Face à ce constat, il n'y a pas eu de coordination technique de la Chambre d'Agriculture 29 envers les organismes de conseils comme les années précédentes.

#### **b. La formation**

Une formation était prévue en 2016 suite à la réalisation des bilans apparents dans le cadre du PAV 1. Ne pouvant se faire (période idéale dépassée - janvier ou février), elle a été décalée en début d'année 2017.

#### **c. Les reliquats azotés**

Cette action a pour objectif de renforcer le référentiel agronomique local.

Comme chaque année, la mise en place d'un réseau de reliquats azotés a été réalisée, ceci afin de piloter la fertilisation au plus juste des cultures.

Après avoir fait une information auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire, 40 parcelles ont été suivies chez 22 agriculteurs. Ceci a permis la réalisation d'une synthèse envoyée le 15 février aux exploitants. Cette date d'envoi précoce a pu servir pour les ajustements de la fertilisation et notamment celle des céréales d'hiver où le premier apport d'engrais a été réalisé fin février/début mars.

#### **d. L'animation de groupe de travail**

Le Groupement d'Agriculteurs référents (GAR) a été formé en 2010. Cette instance est un groupe de travail composé d'agriculteurs volontaires dont l'objectif est de promouvoir des pratiques agronomiques vertueuses.

En 2016, le GAR s'est réuni le 31 mai à Fouesnant afin de faire un point d'information sur le PAV1 et 2. Pour cela, le bilan du premier programme a été présenté ainsi que les premières ébauches du second programme. Plusieurs thèmes ont été abordés en particulier par les exploitants :

- Le foncier,
- L'économie,
- L'assainissement,
- Le suivi des exploitants.

Ces éléments ont également été présentés à la commission algues vertes qui s'est tenue le 26 septembre à Fouesnant où l'ensemble du GAR a été invité.

## **2) Le territoire de l'Odet à l'Aven**

Les actions présentées ci-dessous se sont adressées à l'ensemble des agriculteurs du territoire Odet/Aven.

#### **a. La formation**

Les manifestations sur le terrain sont des outils importants pour maintenir la dynamique agricole sur l'ensemble du territoire

Lors de l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille, la problématique des contaminations bactériennes liées à l'abreuvement direct aux cours d'eau a été identifiée. Un article relatif à l'interdiction de l'abreuvement direct au cours d'eau a ainsi été rédigé dans le règlement.

Afin d'anticiper l'entrée en vigueur de cette règle, les collectivités ont décidé d'organiser une ½ journée de sensibilisation sur le terrain le 14 juin.

Plusieurs objectifs étaient visés :

- Présentation des effets néfastes de l'abreuvement direct aux cours d'eau,
- Présentation d'outils permettant l'arrêt de cette pratique soit par l'intermédiaire d'une plaquette créée à cet effet, soit par la démonstration d'une pompe de prairie installée sur le lieu de la ½ journée,
- Promotion de l'aide apportée aux exploitants par les collectivités en leur mettant à disposition des pompes de prairies.

Une invitation a été envoyée à l'ensemble des exploitants, malheureusement, faute de participant, cette manifestation a dû être annulée. La fiche technique éditée à cette occasion, a été transmise aux exploitants intéressés par le sujet mais indisponibles pour la démonstration.

Une seconde formation a été mise en place sur le pâturage de précision. Elle a été assurée par Florent COTTEN de la société PâtureSens. Le principal objectif était de montrer les possibilités de pâturage avec peu de parcelles disponibles. Cette formation s'est déroulée le 2 décembre à St-Yvi avec une dizaine d'exploitants sur un maximal de 12 places possible, en deux temps :

- Le matin en salle pour une présentation théorique de la méthode,
- L'après-midi sur le terrain avec la visite des parcelles de l'EARL du Vern à St-Yvi.

Suite à cette formation, plusieurs exploitants ont été intéressés par la méthode et ont souhaité rester en contact avec Florent COTTEN pour l'approfondir sur leur parcelle. Le support de cette formation est en **annexe 3**.

#### **b. Les reliquats azotés**

Comme indiqué précédemment, cette action a été proposée dans le cadre du plan algues vertes et élargie à l'ensemble du territoire. 7 reliquats chez 5 exploitants ont été réalisés en dehors du territoire algues vertes.

#### **c. Les expérimentations du binage mécanique sur maïs**

Dans la continuité de ce qui est engagé depuis 2007, les collectivités ont réalisé la promotion du désherbage mécanique de la culture de maïs. L'expérimentation du binage a donc été reconduite avec les exploitants agricoles des bassins versants de l'Odet à l'Aven.

Afin de répondre au mieux aux attentes des agriculteurs, les collectivités ont fait appel à 2 ETA locales pour la réalisation des travaux :

- ETA Flatrès de Concarneau,
- ETA Rocuet de Trégunc.

Le financement était valable si l'agriculteur suivait le cahier des charges demandé :

- Parcelles à l'intérieur du territoire,
- Binage réalisé par une des deux ETA proposées,

- Une visite de chaque parcelle par le technicien de la collectivité avant le passage de la bineuse. Cela a permis de rappeler aux agriculteurs les limites du binage (pente, présence de liseron ou de chiendent, cailloux, ...). A ce stade là, quelques parcelles ont été enlevées du planning de travail.

La météo de l'année 2016 n'a pas été optimum pour des interventions de binage. En effet, ces interventions se font en général entre le 15 juin et le 15 juillet au moment où le maïs est au stade 5-6 feuilles. A cette période, le temps a été très humide, ne permettant pas d'intervenir sur les parcelles. Seul l'ETA Flatrès est intervenu en 2016.

En 2016, 9 exploitants agricoles du territoire ont fait appel à la collectivité afin de programmer une intervention de binage. Les surfaces binées de manières mécaniques ont représenté 48 ha.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération prennent en charge le 5 premiers hectares binés pour chaque exploitant. Pour 2016 les collectivités ont financé l'équivalent de 42,1 ha.

#### **d. La valorisation pastorale des marais de Moustierlin**

Suite à la décision en 2014 d'étudier les mesures possibles afin de limiter le développement du jonc diffus, une expérimentation a été mise en place en collaboration entre les collectivités et le lycée agricole de Bréhoulou.

Après une première année de suivi (2015), il a été constaté en 2016 l'impossibilité de poursuivre l'expérimentation mise en place. En effet, pour suivre le protocole validé, il est indispensable de mener le pâturage par les bêtes de façon précise et notamment le week-end. Or, le planning du personnel du lycée ne le permettait pas. La réflexion devra être reconduite suivant d'autres modalités (à trouver) pour avancer sur la lutte des joncs diffus en zone de marais.

L'animation collective agricole a mobilisé **0.83 ETP** de technicien.

## 5. VOLET AGRICOLE : accompagnement individuel

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Lutte contre les marées vertes Sécurisation de l'alimentation en eau potable Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole Préservation des milieux aquatiques
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRGC29 (Baie de Concarneau)
<b>S'applique à</b>	BV de l'Odet à l'Aven
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA + organismes de conseils agricoles + Chambre d'Agriculture
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF + organismes de conseils agricoles + Chambre d'Agriculture
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	Agriculteurs

### Contexte

La masse d'eau littorale de la Baie de la Forêt est concernée par la problématique « algues vertes ». Pour résorber ce phénomène, il convient de développer des systèmes de production agricole à très basses fuites de nutriments.

Le PAV a pour objectif d'arriver à engager 80% de la SAU dans des améliorations de pratiques (au-delà de la réalisation du PPF renforcé), de baisser la pression azotée et de réduire les pratiques à risque (retournement des prairies, parcelles parking, couverture hivernale des sols, cultures des zones humides). Le souhait, partagé avec la profession agricole est que chaque exploitation fasse évoluer son système et ses pratiques afin de permettre l'atteinte des objectifs globaux à l'échelle du territoire. Pour ce faire, il est prévu de réaliser des diagnostics-projets auprès de chaque exploitation pour travailler avec chaque agriculteur sur les pistes d'amélioration de pratiques et d'évolution de systèmes favorisant la part d'herbe et/ou limitant au maximum les fuites d'azote.

Sur les bassins versants du Lesnevard, Moros et Minaouët concernant 140 exploitants (**d'après déclaration de la PAC 2013**), les modalités de cet accompagnement sont définies dans la convention cadre issue du plan « algues vertes ».

Il se décline en 3 niveaux :

- le diagnostic initial réalisé en régie par la collectivité,
- la définition et la mise en œuvre du projet individuel réalisé par les organismes de conseil agricoles (signataires de la convention),
- le suivi annuel des indicateurs réalisé en régie par la collectivité.

Dans un souci de cohérence par rapport à la logique de Baie, il est proposé aux 100 agriculteurs des autres sous bassins versants (Mer Blanche, Moustierlin, Penfoulic, Douzeuil et Rospico), le même type d'accompagnement :

- un diagnostic individuel permettant d'identifier les pratiques à risque et les marges de progrès réalisé en régie par la collectivité,
- un accompagnement technique spécifique parmi les prestataires retenus à cet effet,
- un suivi annuel des indicateurs réalisé en régie par la collectivité.

## Rappel de la stratégie pluriannuelle

---

Sur les BV concernés par le plan « algues vertes », l'ensemble des exploitants doit être diagnostiqué courant 2012 et 80% de la SAU devra être engagée dans des pratiques plus respectueuses pour février 2014.

Sur les autres sous bassins versants, il est proposé d'accompagner 10 exploitants en 2012 et 30 exploitants les années suivantes.

L'engagement des agriculteurs dans des améliorations de pratiques se traduira par la signature d'une charte individuelle entre l'exploitant et la collectivité tel que défini dans le plan « algues vertes ».

Le suivi des indicateurs débutera en 2014 et se poursuivra les années suivantes sur l'ensemble du territoire.

## Bilan de l'action pour 2016 :

---

### 1) Le territoire du PAV

Comme indiqué précédemment, 2016 était une année de transition, dont les objectifs étaient de rédiger le bilan 2012/2015 et d'élaborer la programmation 2017/2021 dans le cadre d'un plan algues vertes II. L'accompagnement individuel a donc consisté au suivi des chartes individuelles et à la collecte des indicateurs vu qu'aucun exploitant n'a sollicité d'accompagnement technique auprès des organismes de conseil.

Par ailleurs, 27 nouveaux exploitants étaient concernés par l'extension du périmètre dans le cadre du SDAGE 2016/2021. Tous ces exploitants devaient être diagnostiqués afin de pouvoir s'engager dans le PAV 2 à compter de 2017.

#### a. Le plan algues vertes 1

Afin d'élaborer le bilan pluriannuel, un suivi annuel des indicateurs devait être réalisé auprès des exploitants 84 exploitants engagés. Une première campagne d'indicateurs a été collectée en 2015 pour les chiffres de l'année culturale 2013/2014.

Pour la campagne culturale suivante, le suivi des indicateurs a été réalisé sur l'hiver sur 2015/2016, à savoir 40 exploitants rencontrés en 2015 et le reste sur les deux premiers mois de 2016. Au final, sur les 54 agriculteurs restant à voir en 2016, seuls 44 ont répondu favorablement et ce, malgré de nombreuses relances.

La synthèse de ces indicateurs a permis de contribuer à la rédaction du bilan pluriannuel qui a été transmis au COPIL régional fin mars. Le document est également consultable sur le site internet du SAGE Sud Cornouaille sur le lien suivant :

[http://sage-sud-cornouaille.fr/rubrique\\_doc/bilan-2012-2015-du-plan-algues-vertes-de-la-baie-de-la-foret/](http://sage-sud-cornouaille.fr/rubrique_doc/bilan-2012-2015-du-plan-algues-vertes-de-la-baie-de-la-foret/)

Les principaux résultats sont les suivants :

- 95% des exploitations diagnostiquées pour un objectif de 90%,
- 72% de la SAU engagées dans des mesures prônées par le plan pour un objectif de 80%,
- 77% de la SFP (Surface Fourragère Principale) en herbe pour un objectif de 75%,
- 4,5% de la surface en bio pour un objectif de 10%.

Autre point important, il a été constaté une baisse de la sur fertilisation (au-delà de 25 unités d'azote en plus par rapport au prévisionnel) pour l'ensemble de la SAU des engagés (dans et à l'extérieur du territoire du PAV). Cette baisse est estimée à 21 tonnes.

Au final, le gain d'azote obtenu au sein du BVAV est de 15,5 tonnes. Ceci représente 22% des objectifs inscrits pour l'ensemble des chartes individuelles. Ce pourcentage qui peut paraître décevant est à relativiser. En effet la tendance d'évolution des flux d'azote ainsi que des reliquats post-absorption est positive, même si cela n'apparaît pas dans ce calcul des gains.

### **b. Le plan algues vertes 2**

Comme indiqué précédemment, le territoire « algues vertes » de la baie de la Forêt a été élargi en janvier 2016. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'agriculteurs concernés par le PAV. Sur les 27 nouvelles exploitations concernées, 17 d'entre elles avaient été diagnostiquées en 2015 dans le cadre du plan d'actions sur le bassin versant de la Mer Blanche.

Les 10 exploitations restantes ont donc été rencontrées au cours du dernier trimestre 2016, ce qui a représenté 15 jours d'intervention du technicien.

La difficulté pour le technicien a été de réaliser ces diagnostics sans avoir de lisibilité sur les actions éligibles pour les années à venir.

## **2) Le territoire de l'Odet à l'Aven**

### **a. Les diagnostics de pratiques**

Pour 2016, il n'y a pas eu de diagnostic complémentaire. Ceux réalisés en 2015 sur le bassin versant de la Mer Blanche, ont fait l'objet d'un rapport de synthèse dont les résultats ont été croisés avec le suivi de la qualité de l'eau et les données « assainissement ».

### **b. La valorisation du compost algues verts / déchets verts**

Dans un souci de cohérence par rapport à l'accompagnement agricole proposé sur le territoire, la CCPF assure un suivi agronomique chez les exploitants qui prennent du compost algues verts/déchets verts. Pour rappel, la CCPF livre gratuitement les exploitants dans un rayon de 10 km autour du site de Kerambris (usine de compostage), charge à eux ensuite de l'épandre.

Suite à une lettre d'information adressée aux exploitants le 6 janvier, ces derniers ont pris contact avec l'animateur afin de déterminer leur besoin de compost en fonction de plusieurs critères :

- Les besoins des cultures (type de culture, calcul du prévisionnel en prenant en compte le compost,...),
- Les parcelles concernées (historique de fertilisation, présence de cours d'eau ou proximité du littoral).

Suite à la validation de la quantité de compost mise à disposition et aux conseils agronomiques apportés par l'animateur agricole, le produit est livré sur les parcelles. A noter, toutes les parcelles ayant reçu du compost ont été numérisées dans un souci de traçabilité.

Pour 2016, 19 exploitants ont ainsi reçu un total de 5 691 tonnes de compost suite à leur demande. La surface épandue a été de 202 ha. En moyenne, la dose à l'hectare a été de 28,3 T/ha avec un conseil limité à 30T/ha maximum en fonction de l'historique de la parcelle et de la culture en place.

Le temps passé à cette mission a représenté **0.1ETP** de technicien territorial.

## 6. VOLET AGRICOLE : aides directes

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Lutte contre les marées vertes Sécurisation de l'alimentation en eau potable Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole Préserver les milieux aquatiques
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>S'applique à</b>	L'ensemble du périmètre du SAGE
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	Agriculteurs /CUMA/ETA

### Contexte

Le seul dispositif permettant aux collectivités d'accompagner financièrement les agriculteurs est le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) qui propose :

- Les mesures agro-environnementales (MAE) : l'agriculteur s'engage pour une durée de 5 ans sur un cahier des charges spécifique en contrepartie d'une aide financière calculée sur la base de la perte de rendement,
- Les aides à l'investissement pour les exploitants sur l'ensemble de la Bretagne.

Ce dispositif ne couvre pas l'ensemble des améliorations de pratique, c'est pourquoi une réflexion sera également menée avec les services de l'Etat pour pouvoir mettre en œuvre le principe du minimis et de parrainage.

### Rappel de la stratégie pluriannuelle

Le PDRH se terminant au 31 décembre 2013, l'année 2014 était donc une année transitoire pour permettre l'élaboration du nouveau PDRH.

Dans le cadre de l'appel à projet PAEC 2015, le porteur de projet devait s'engager sur une période de 3 ans et identifier un seul opérateur pour l'ensemble du territoire. Etant en dernière année de contrat, les opérateurs locaux avaient préféré reporter leur candidature dans le cadre d'un prochain contrat territorial afin d'identifier les mesures les plus adaptées aux enjeux du territoire mais surtout désigner l'opérateur le plus pertinent. En effet, lors des années précédentes, deux opérateurs avaient été identifiés pour chacun des territoires : de l'Odet à l'Aven et Aven Belon Merrien.

La promotion du dispositif nécessitant une proximité étroite avec le milieu agricole, c'est pourquoi la structure porteuse du SAGE ne semblait pas être légitime pour porter cette action.

Néanmoins, en 2015 et ce dans le cadre de ses missions d'accompagnement agricole, la CCPF avait :

- informé l'ensemble des agriculteurs des bassins versants de l'Odet l'Aven sur le dispositif national (hors PAEC),
- et accompagné individuellement les volontaires pour la contractualisation des mesures.

## Bilan de l'action pour 2016 :

### 1) Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

En 2016, et bien qu'étant en année transitoire, les collectivités locales ont souhaité ouvrir un plan Agro Environnemental et Climatique (PAEC), afin de faire bénéficier aux exploitants volontaires des outils financiers existants pour les accompagner dans l'optimisation de leurs pratiques. La CCPF a donc répondu à l'appel à projet sur les bassins versants de l'Odet à l'Aven.

La réponse à l'appel à projet a été chronophage. Afin de démarrer les contractualisations le 15 juin 2016, le PAEC des BV de l'Odet à l'Aven a été déposé aux services de la Région le 16 octobre. Ce dossier a fait l'objet d'une soutenance par deux techniciens des collectivités le 1<sup>er</sup> décembre 2015 devant l'ensemble des financeurs. Suite à cela, c'est seulement le 3 mars le PAEC a été accordé. De cet accord, plusieurs remarques sont à formuler :

- Il avait été demandé une mesure avec absence de fertilisation pour les parcelles se situant en BVAV. Cette demande a été rejetée. Seules les parcelles en zone Natura 2000,
- De même pour les mesures « phyto », aucune MAE n'a pas pu être contractualisée par les exploitants faute d'accord de la part de la Région. Le plan Ecophyto étant en cours, il aurait été opportun de pouvoir proposer de telles mesures,
- Les cahiers de charges des mesures ont été finalisés très tardivement par rapport à la date de début de contractualisation. Ceci a rendu la promotion de ces mesures encore plus difficile. Pire encore, celui des mesures linéaires a été officiel que mi-septembre.

Les principaux chiffres de contractualisation pour l'année 2016 sont dans le tableau ci-dessous :

	MAEC Systèmes	MAEC herbes	MAEC linéaires	Total
Nbre Agriculteurs	6	13	3	19
Surfaces	433,1 ha	163 ha	9.774 ml	596,12 ha 9.774 ml
Montant annuel	41.102 €	33.155 €	5.828 €	80.085 €
Montant sur les 5 ans	205.508 €	165.775 €	29.140 €	400.423 €

La réponse à l'appel à projet ainsi que l'ensemble des contractualisations des MAEC pour 2016 sont consultables dans les **annexes 4 et 5**. Il s'agit du bilan du programme pour le territoire, bilan à transmettre à la Région chaque année.

Le temps mobilisé pour le suivi de ce dossier a représenté **0.2 ETP** de technicien territorial.

### 2) Les aides à l'investissement.

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux).

Pour l'année 2016, deux appels à projets ont été lancés par la Région :

- Du 8 décembre 2015 au 2 mars 2016,
- Du 6 juin au 6 septembre 2016.

Trois exploitations et une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) ont déposé une demande de subventions. La liste des matériels concernés par ces demandes est répertoriée dans le tableau ci-dessous :

Matériels	Montants	subventions
<b>1 Pulvérisateur + accessoires</b>	38 600 €	12 995 €
<b>1 Aire de remplissage</b>	7 000 €	2 774 €
<b>1 Andaineur</b>	3 520 €	1 408 €
<b>1 faneuse</b>	5 355 €	2 142 €
<b>1 faucheuse</b>	4 700 €	1 880 €
<b>1 enrubanneuse monoballe</b>	23 000 €	6 000 €
<b>1 sécateur</b>	11 500 €	3 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 320 €</b>	<b>30 279 €</b>

Le taux moyen d'aide a été de 34.3% pour un total investit de 88 320 €.

Le temps de technicien affecté à ce dossier est comptabilisé en animation agricole collective.

## 7. VOLET « MILIEUX AQUATIQUES » : zones humides

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Lutte contre les marées vertes Lutte contre les inondations Préserver les zones humides et la biodiversité
<b>Masses d'eau concernées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• FRGC28 (Concarneau large)</li><li>• FRGC29 (Baie de Concarneau)</li></ul>
<b>S'applique à</b>	BV de l'Odet à l'Aven
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF + Prestations + Agriculteurs
<b>Pollution visée</b>	Nitrates
<b>Cible</b>	Propriétaires et locataires de zones humides

### Contexte

La réflexion sur la préservation et la gestion des zones humides sur la Baie de la Forêt n'est pas nouvelle. En effet, le premier inventaire a été réalisé en 2003 sur le bassin versant du Lesnevard alors que les critères réglementaires n'étaient pas encore définis. La réflexion s'est ensuite poursuivie sur la gestion agricole, or il s'est avéré qu'après une enquête foncière, plus de 50% de ces espaces appartenaient à des particuliers « non agricoles ». Des engagements agri environnementaux pour la réhabilitation et la gestion de ces milieux ont été proposés en 2004 mais sans succès car la rémunération proposée ne correspondait pas à la réalité du terrain. Les communautés de communes ont poursuivi leurs inventaires (bassin versant de la Mer Blanche) et continué à réfléchir avec certains agriculteurs « moteurs » pour trouver des solutions d'entretien de ces milieux.

En 2007, les communautés de communes ont décidé d'étendre leur réflexion à l'ensemble de la Baie de la Forêt dans la perspective de mise en place d'un volet « milieux aquatiques » dans le cadre du contrat territorial de l'Odet à l'Aven. Un technicien a donc été recruté afin de compléter l'inventaire et faire le diagnostic de ces milieux. Entretemps, la réglementation a évolué et le Conseil Général du Finistère a mis en place un protocole spécifique pour les inventaires. Les collectivités ont donc du réajuster leur travail afin de prendre en compte ces nouvelles exigences.

L'étude a permis de caractériser l'ensemble des milieux humides du territoire mais également d'identifier les milieux stratégiques suivant différents enjeux (qualité d'eau, biodiversité, inondation). La finalité de cette étude étant la mise en place de mesures de protection et de gestion, les communautés de communes ont décidé d'adopter une méthode participative.

Cette démarche a pris du temps certes, mais elle a eu l'avantage de sensibiliser l'ensemble des propriétaires et locataires sur l'intérêt des zones humides. Cette méthode permettra peut-être aux collectivités de faciliter l'adhésion des propriétaires et locataires concernés aux mesures proposées dans le cadre du présent contrat.

Parallèlement les communautés de communes poursuivaient leur réflexion sur la gestion. Devant le manque de retour d'expérience sur ce thème, elles ont décidé de mettre en place des « sites pilotes » pour se faire elles même leur propre expérience.

Différents axes ont ainsi été traités afin d' :

- expérimenter des itinéraires techniques, du matériel, des process de valorisation des produits de fauche etc...
- évaluer l'impact environnemental via un suivi botanique et floristique et des reliquats azotés,
- évaluer l'impact économique sur l'exploitation.

Ce travail a été engagé courant 2010 sur 3 « sites pilotes ». Les premiers enseignements sont intéressants même si de nombreuses interrogations subsistent et si de nouvelles sont apparues. C'est pourquoi, il est important de poursuivre cette réflexion en parallèle des actions à mener auprès des propriétaires et locataires. Il faudra de surcroît associer en plus des services du Conseil Général et du Forum des Marais Atlantiques (déjà fortement impliqués dans la réflexion) les scientifiques et autres structures compétentes pour analyser les données collectées. Des rapprochements ont d'ores et déjà été engagés avec l'INRA.

## **Rappel de la stratégie pluriannuelle**

---

Dans le cadre du présent contrat, il convient de :

- protéger ces milieux en terminant la validation des inventaires notamment par les conseils municipaux dans la perspective de les intégrer dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU),
- poursuivre les expérimentations mises en place afin d'améliorer la connaissance d'une part, mais également sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la protection et la préservation des zones humides,
- promouvoir des modes de gestion adaptés sur l'ensemble des zones humides et réhabiliter celles étant stratégiques par rapport aux enjeux précités.

Le territoire de la baie de forêt est couvert par 6 % de zones humides, ce qui est inférieur à la représentation à l'échelle du département du Finistère (10 %).

Les collectivités se sont engagées dans cette action afin :

- d'accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs s'engageant sur les modes de gestion préconisés,
- d'inciter les propriétaires à conventionner avec les agriculteurs pour entretenir les parcelles concernées,
- d'acquérir les zones humides les plus stratégiques appartenant aux particuliers, les réhabiliter le cas échéant et mettre en place des conventions de gestion avec les agriculteurs.

Les actions de coordination et les expérimentations seront reconduites annuellement. La communication via notamment la diffusion des inventaires auprès des agriculteurs sera importante dans les deux premières années du contrat contrairement aux actions d'acquisition et de travaux qui monteront en charge progressivement sur la durée du contrat.

## **Bilan de l'action pour 2016 :**

---

### **1) Bilan pluriannuel**

En 2016, le technicien a consacré la majorité de son temps à l'évaluation pluriannuelle du précédent contrat. Le détail du bilan est intégré dans celui du bilan du PAV I et dans l'évaluation pluriannuelle du SAGE.

Des difficultés ont été relevées à plusieurs reprises au cours des années précédentes et n'ont pas permis d'atteindre les objectifs initialement fixés. Afin d'analyser ces difficultés et trouver des alternatives devant permettre de répondre aux objectifs fixés dans le SAGE, les élus ont souhaité reporter l'élaboration de la stratégie pour les années à venir sur le premier semestre 2017.

La réflexion s'appuiera notamment sur les démarches similaires en cours engagées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Finistère.

## 2) Territoire du PAV

### a. Travaux 2016

Cinq projets de réhabilitation de zone humide stratégique avaient été programmés pour 2016. Tous ces sites bénéficiaient d'un accord de principe du propriétaire pour la réalisation des travaux. Au moment de l'entrée dans la phase opérationnelle, il s'est avéré que :

- deux exploitants n'avaient pas signé l'engagement de niveau 2 de la charte individuelle du Plan de lutte contre les algues vertes ne permettant donc pas la réalisation de ces travaux,
- deux exploitants ont changé d'avis au cours de l'année,
- un exploitant envisageait d'arrêter son activité au cours de l'année.

Aucun des sites identifiés n'a donc pu être réhabilité en 2016.

Des travaux de réhabilitation de zone humide dégradée avaient également été envisagés. Néanmoins, au regard de l'avantage coût/bénéfice, les élus ont souhaité suspendre les projets dans l'attente de l'élaboration de la stratégie.

### b. Réseau département expérimental de réhabilitation des zones humides

Lors de la conférence départementale de l'environnement qui s'est tenue en 2011 dans le Finistère, l'ensemble des acteurs présents (locaux, financeurs, scientifiques, etc...) a mis en avant la nécessité d'améliorer les connaissances sur les zones humides et plus particulièrement sur leur réhabilitation. La question se pose notamment des gains de la réhabilitation en termes de fonctions écologiques (épuration, rétention d'eau, biodiversité, etc.) par rapport aux milieux altérés.

Afin d'apporter des éléments concrets en réponse à ces questions et besoins, la Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA), pilotée par le Département du Finistère et le Forum des Marais Atlantiques, avait proposé la mise en place d'expérimentations de réhabilitation de zones humides dans le Finistère.

Pour rappel, les objectifs initiaux étaient :

- ⇒ valider et consolider des protocoles de réhabilitation des zones humides,
- ⇒ quantifier le gain apporté par la réhabilitation en fonction des enjeux et mesurer les effets induits,
- ⇒ mettre en place une restitution permanente des travaux.

Le site retenu sur le territoire de la baie de la Forêt était celui **de Coat Carriou (Saint Evarzec)**.

Plus d'informations : <http://www.zoneshumides29.fr/CoatCarriou.html>

Les interventions 2016 se sont concrétisées par un relevé bimensuel des piézomètres du site de référence et du site témoin. Ces données ont été transmises directement au Forum des Marais Atlantique. La CCPF a été sollicitée dans l'évaluation et la rédaction des conclusions de la démarche. Le site a été mis à l'honneur dans le cadre d'un colloque national : « Réparer la nature ? L'exemple des milieux humides ».

Une vidéo présentant les interviews des différents maîtres d'ouvrage des sites « pilote » est téléchargeable sur le lien suivant :

[http://www.zoneshumides29.fr/telechargement/ComRERZH/CD29\\_Zones\\_humides.mp4](http://www.zoneshumides29.fr/telechargement/ComRERZH/CD29_Zones_humides.mp4)

### c. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le territoire ayant répondu à l'appel à projet des MAE, la promotion de mesures « zones humides » a eu lieu dans le cadre de la communication générale des mesures.

Ces mesures correspondent à :

- HE4\_0\_ferti\_et\_reduction\_de\_la\_pression\_de\_paturage

- HE5\_0\_ferti\_et\_gestion\_herbe\_par\_fauche
- HE6\_gestion\_zh\_et\_absence\_de\_ferti
- HE7\_maintien\_de\_la\_richesse\_floristique
- HE8\_ouverture\_de\_milieu\_et\_0\_ferti

Le bilan détaillé de ces MAE souscrites sont les suivantes :

	HE4	HE5	HE6	HE7	HE8	total
<b>Nbre Agriculteurs</b>	6	7	0	0	0	13
<b>Surfaces</b>	102 ,52 ha	42,45 ha	-	-	-	144,97 ha
<b>Montant annuel</b>	16.393 €	13.846 €	-	-	-	30.239 €
<b>Montant sur les 5 ans</b>	81.965 €	69.232 €	-	-	-	151.196 €

Il est à noter que ces mesures concernant les zones humides proposent des rémunérations qui ne reflètent pas la réalité du terrain et qui sous-estiment le coût réel de ces travaux .En effet, si la collectivité prend à sa charge la gestion des zones humides, en passant par des prestataires les coûts seraient les suivants (en € /ha) :

	Estimation CD 29	Estimation CCPF/CCA
<b>Prairie</b>	500 à 1500 €	1 500 €
<b>Friche</b>	4 000 € - 15 000 €	4 000 à 8 000 €
<b>Bois</b>		3 000 à 10 000 €

### 3) Territoire Odet/Aven hors PAV

#### Le suivi des indicateurs du marais de Moustierlin.

Courant 2013, le marais de Moustierlin avait fait l'objet d'importants travaux afin de réhabiliter le système de gestion hydraulique. Les travaux avaient consisté en la réalisation de vannages à l'exutoire ainsi que la création de 2 autres vannes, placées en amont, de l'étang de Moustierlin.

Ces travaux faisaient suite au constat que la gestion en vigueur ne permettait pas un échange satisfaisant avec la mer. En conséquence, le marais tendait vers une banalisation de la végétation et un amoindrissement de ces caractéristiques botaniques remarquables.

La nouvelle gestion hydraulique avait pour objectif d'optimiser les échanges eau douce/eau salée et ainsi re-saliniser le marais.

La CCPF (en tant que porteur de projet du volet « zones humides » sur le territoire) avait été sollicitée par la commune de Fouesnant pour mettre en place un suivi sur le Marais de Moustierlin.

Un groupe de travail technique composé de la CCPF, de la commune de Fouesnant, Agrocampus, IUEM, Lycée de Bréhoulou, Conservatoire du Littoral, Forum des Marais Atlantiques, CG29, a donc été constitué.

Dans la continuité des suivis de 2014 et 2015, des études ont eu lieu en 2016 sur le site :

#### **a. Faune & flore via :**

##### Etude botanique

L'étude botanique a été réalisée par le Consultant en Environnement Cyrille Blond avec pour objectif de caractériser la végétation et son évolution.

Pour rappel en 2014, une cartographique de l'ensemble des habitats du site avait été réalisée, afin de définir un état 0 des unités de végétation. En complément et dans une logique de suivi dynamique de la flore, des transects ont été mis en œuvre sur 4 secteurs. Cette dernière opération sera suivie annuellement à défaut de la cartographie générale qui sera elle suivie tous les 5 à 7 ans.

En 2015, les 4 transects ont permis de démontrer une poursuite de l'évolution de la flore sur les rives. Cette évolution est toutefois moins marquée qu'en 2014. Les effets les plus visibles sur les espèces sont la mortalité de saules, de bouleaux, de roseaux, d'Ajoncs d'Europe et le développement de plantes subhalophiles.

En 2016, les changements observés sur la flore et la végétation dans les transects étudiés témoignent de l'impact de périodes d'inondation plus longue ou plus nombreuses (sur deux transects) avec de l'eau douce (sur un transect). Les impacts de l'inondation par l'eau salée ne sont donc pas remarquables peut être en raison d'une rentrée moins importante d'eau de mer depuis le dernier suivi.

### **Etude sur le plancton**

Cette étude menée par AGROCAMPUS OUEST site de Beg-Meil a permis de mettre en avant l'impact sur le premier maillon de la chaîne alimentaire du marais, à savoir le zooplancton et phytoplancton.

Une analyse qualitative a été réalisée à partir de prélèvements afin de mieux connaître l'évolution des populations. En effet, ces organismes sont dépendants de facteurs extérieurs (sels nutritifs, ensoleillement, température,...) et suivant le contexte hydro-géochimique du plan d'eau, les cortèges planctoniques peuvent évoluer.

L'étude réalisée en 2015 a mis en évidence une variabilité interannuelle du fait des conditions météorologiques différentes entre 2014 et 2015 et aussi une variabilité inter-saisonnière du fait de l'ouverture tardive (mi-avril) du clapet.

Les prélèvements effectués en 2016 ont présenté globalement des biodiversités planctoniques relativement faibles. Aucun bloom printanier d'importance n'a été observé, excepté pour le *Chaetoceros* sp. en avril/mai. La faible fréquence d'échantillonnage pourrait expliquer ce constat. Tout au long de l'année, les espèces benthiques (diatomées surtout : *Melosira* sp., *Surirella* sp., *Gyrosigma* sp., diverses Nitzschiacées et Naviculacées...) ont dominé et sont restées relativement présentes dans tous les échantillons. Elles sont généralement saumâtres et euryhalines, et donc bien adaptées à cet environnement particulier. Durant les campagnes de prélèvement, aucune efflorescence abondante de phytoplancton toxique n'a été observée, parfois, des cyanobactéries Oscillatoriales (*Oscillatoria* sp., toxique) ont été recensées, parfois en abondance mais ne provoquant jamais d'anoxie. Pour le zooplancton, des présences importantes de rotifères ont été observées au printemps. L'abondance de rotifères peut suggérer que le milieu est dystrophique – eutrophique. Ces résultats obtenus en 2016, même s'ils ne sont que quantitatifs, montrent une plus forte influence de l'eau douce dans le marais de Moustierlin par rapport aux années précédentes.

### **Etude piscicole**

Cette étude est menée en collaboration avec la commune de Fouesnant, IUEM\_LEMAR et le Lycée Agricole de Bréhoulou.

Les sondages effectués en 2016 indiquent que la diversité spécifique de la population piscicole du marais saumâtre a diminué de 2014 à 2016 du fait de l'augmentation de la salinité du marais.

La présence d'une diversité de poissons avec des stratégies et des déplacements différents démontre que « l'exutoire » (liaison en béton) du marais ne représente pas un obstacle majeur pour la migration ou continuité pour les poissons. Les classes de tailles des Anguilles sont à surveiller afin de vérifier que la migration génésique n'est pas rendue trop compliquée par la présence des ouvrages de gestion hydraulique.

Ces premiers résultats démontrent toutefois la pertinence des travaux réalisés sur le marais et offrent des premiers éléments de satisfaction quant à l'objectif initialement souhaité. Cependant un suivi du recrutement des poissons d'origine marine, notamment des Anguilles d'Europe permettrait de vérifier la capacité du marais à contribuer efficacement à la sauvegarde du stock d'Anguille Européennes.

### **Etude de la faune benthique**

L'objectif de l'étude vise à suivre le peuplement des macro-invertébrés aquatiques des rives (lagunes et canaux). L'étude a été menée par le consultant en environnement P. Fouillet (Morlaix).

Deux prélèvements (printemps /été) suivant des stations prédéfinies ont été prospectés. Le bilan 2015 met en avant la présence d'espèces euryhalines sur le plan d'eau et dulcicole pour les secteurs amont. Il est noté la présence de l'Agriion de mercure sur 2 stations (Kerbader et Kerguil).

La lagune centrale, bien salinisée, est favorable à des populations importantes

Ce protocole de suivi a été maintenu pour l'année 2016. Ainsi, les prélèvements de l'année 2016 ont mis en avant la présence des mêmes espèces que lors de l'année précédente. Cependant, ces prélèvements ne comprennent aucun batracien, ce qui pourrait correspondre à une réduction de population. Ces espèces pourraient aussi faire l'objet de suivis (analyse des effets de la salinité et de la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats de reproduction).

En conclusion, le peuplement de macro-invertébrés de la grande lagune de Moustierlin a donc assez rapidement évolué sous l'influence de la salinisation rapide du plan d'eau lors de la première année de fonctionnement du nouveau système de vannage. Il a été constaté une homogénéisation des populations du site sur toute sa longueur, une forte dominance des espèces liées spécifiquement aux eaux saumâtres et une disparition de la faune dulçaquicole (ou ne supportant qu'une faible salinisation). Les années 2015 et 2016 présentent une faible évolution de ces populations du fait d'une gestion des vannes qui reste à optimiser.

### **b. Paysage & patrimoine via :**

#### **Photo-interprétation de vues aériennes**

La donnée aérienne IGN 2016 avec une prise de vue de 2015 sera disponible en avril 2017. Ainsi, elle permettra de déterminer les évolutions de l'année n+1 par rapport la nouvelle gestion hydraulique.

Par ailleurs, le reportage photographique effectué sur diverses stations par un technicien permet de démontrer l'évolution paysagère du site. Une comparaison de deux photos réalisées en septembre 2013 et 2015 a permis de mettre en évidence ces changements (sur les secteurs de Cleut Rouz et de Bétulaie en face de l'observatoire).

En conclusion, le suivi mis en place depuis 2014 a permis de démontrer l'influence de l'ouverture du clapet placé sur l'exutoire au cours de l'hiver 2014/2015.

La nouvelle gestion hydraulique du marais, avec la mise en place d'un nouveau système de vannes, répond aux objectifs de resalinitation du marais en permettant un apport plus important d'eau salée dans celui-ci. Cependant, cette gestion du vannage est perturbée par des facteurs extérieurs (bouchons liés à la présence d'algues dans le clapet empêchant l'apport d'eau salée) et peut encore être optimisée afin d'effectuer un apport d'eau salée plus régulier. Ces évolutions de salinité inter-saisonnières (pas d'échange en hivers) perturbent l'implantation d'un cortège floristique et faunistique important. Il est à noter que l'ensemble des études réalisées en 2016 attestent d'une plus forte influence de l'eau douce sur le marais par rapport aux deux années précédentes.

La coordination du volet « zones humides » a mobilisé **0.8 ETP** de technicien territorial, le reste des dépenses faisant l'objet de prestations.

Le détail des études résumées ci-dessus est joint en **annexe 6**.

#### **4) Modification de l'inventaire « zones humides »**

Au cours de l'année 2016, trois demandes de modification d'inventaire de zones humides ont été demandées aux collectivités. Deux proviennent de communes (Névez et La Forêt-Fouesnant) et la troisième d'un exploitant agricole. Ces trois demandes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Commune</b>	<b>superficie</b>	<b>Remarques</b>
<b>Commune de Névez</b>	Route de Pont-Aven	Névez	99 m <sup>2</sup>	Zone de régulation des flux hydriques ZH dégradée
<b>Commune de La Forêt-Fouesnant</b>	Croas avalou	La Forêt-Fouesnant	7.100 m <sup>2</sup>	Zone source du Stang ZH dégradée
<b>Mickaël SELLIN</b>	Kerhallon vraz	Trégunc	2.500 m <sup>2</sup>	En zone agricole (herbe)

L'ensemble de ces demandes a fait l'objet de visite terrain en présence de l' élu de la commune concernée et du propriétaire du terrain afin d'analyser la nature des parcelles visées. Les comptes rendus de chacune des visites sont joints en **annexe 6**.

Concernant la demande de Mickaël SELLIN, exploitant agricole à Trégunc, cela à déboucher sur une contractualisation d'une MAEC possible en zone humide.

Une réflexion doit être menée entre le FMA et le SAGE Sud Cornouaille pour l'actualisation des inventaires zones humides communales dans le prochain programme (procédure de validation, ...).

## 8. SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Mise en place d'une planification sur le territoire Lutte contre les marées vertes Sécurisation de l'alimentation en eau potable Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole Libre circulation des poissons migrateurs Lutte contre les inondations
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>S'applique à</b>	L'ensemble du périmètre du SAGE
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA/COCOPAQ
<b>Maître d'œuvre</b>	IDHESA
<b>Pollution visée</b>	Nitrates/Phosphore/Pesticides/Bacterio
<b>Cible</b>	L'ensemble des acteurs du bassin versant et partenaires

### Contexte

Dans un programme de reconquête de la qualité de l'eau, son suivi est un indicateur stratégique. Outre le fait d'avoir un état du milieu, il permet de suivre et évaluer l'impact des actions engagées. Par ailleurs, ces données permettent de :

- Poursuivre l'information et la mobilisation des acteurs,
- Alimenter les modèles numériques existants.

### Rappel de la stratégie pluriannuelle

Les enjeux du territoire diffèrent d'un sous bassin versant à un autre. Les paramètres de suivi sont donc ajustés à chacune des problématiques rencontrées et répartis de la manière suivante :

- Sur les exutoires de l'Odét à l'Aven : Nitrates, orthophosphates, pesticides et phosphore total
- Sur les sous bassins versants algues vertes : Nitrates, orthophosphates, bacterio et phosphore total
- Sur le bassin versant de la Mer Blanche et de Penfoulic : Nitrates, orthophosphates, bacterio et phosphore total

Sur le territoire de l'Odét à l'Aven, le suivi est reconduit chaque année.

Les analyses sont réalisées par un prestataire extérieur et les prélèvements sont en régie (comptabilisé dans l'animation générale).

Par ailleurs, dans le cadre de la problématique « algues vertes », les flux aux exutoires sont calculés afin de déterminer les tendances et évolutions de nutriments arrivant en baie de la Forêt.

### Bilan de l'action pour 2016

#### 1) Territoire du PAV :

Dans le cadre des précédents programmes, seuls les exutoires étaient régulièrement suivis. Lors de campagnes ponctuelles réalisées au cours de l'année 2010, il s'est avéré que certains sous bassins

versants étaient plus contributeurs que d'autres, notamment dans les zones de source. Après 6 années de suivi sur 39 points, des points noirs récurrents ont été localisés précisément.

Les flux aux exutoires des cours d'eau historiques (à savoir le Saint Laurent, le Saint Jean et le Minaouët) sont calculés à partir de mesures de corrélation avec les équipements de calcul des débits en continue (Station de jaugeage) installés sur le Moros. Avec l'extension du périmètre « algues vertes » en 2016 à l'ouest de la Baie, un suivi sur six cours d'eau complémentaires a été effectué (Bot Conan, cours d'eau se jetant au Cap Coz, Penalen, Ponterec, Pen ar Steir et Stang). Ce suivi a été complété par des mesures de débits effectuées aux exutoires afin de calculer les flux.

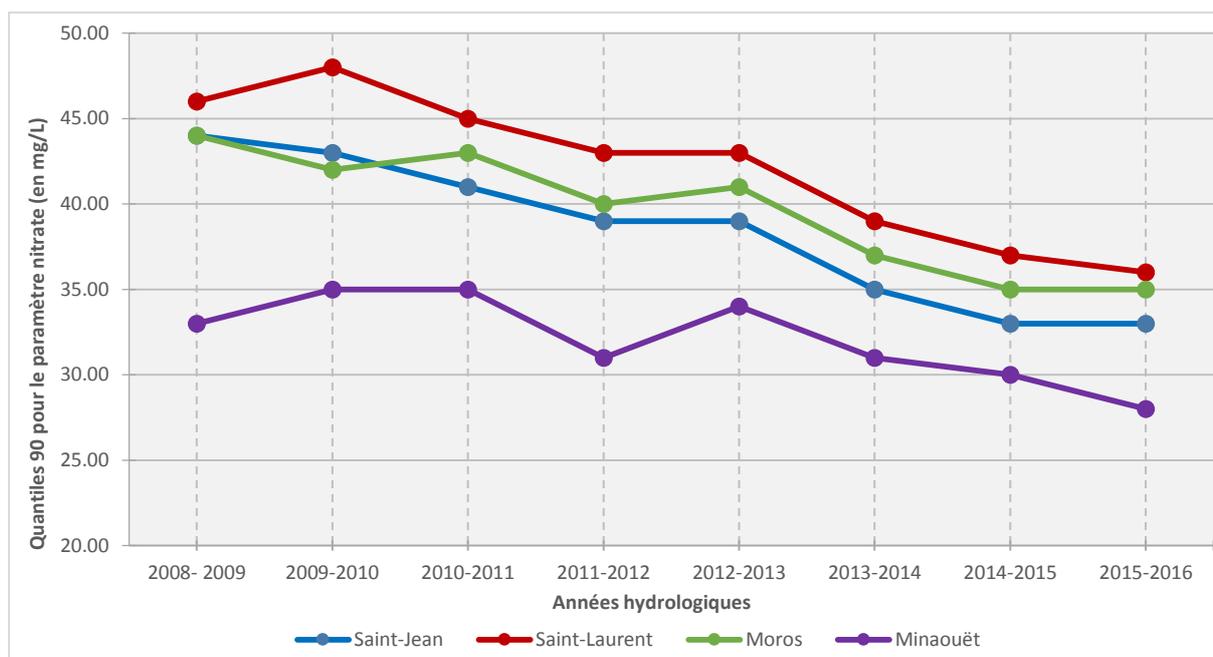
Le protocole de suivi reprend les points suivants :

- 10 stations situées aux exutoires suivies de manière régulière (bimensuelle),
- 6 stations correspondant aux points noirs + 6 stations sur les sous-BV concernés par l'extension du PAV suivies mensuellement,
- Des campagnes de suivis des flux sont effectuées aux exutoires et plus particulièrement sur l'extension,
- Les paramètres suivis sont les nitrates, orthophosphates et phosphore total. La bactériologie (E.coli) et les pesticides seront également ponctuellement suivis.

Principaux résultats :

Pour l'année hydrologique 2015/2016, nous observons à nouveau une baisse des teneurs en nitrates (NO<sub>3</sub>) pour l'ensemble des exutoires du PAV. Cette tendance à la baisse est très marquée depuis l'année hydrologique de référence 2008/2009, allant de 15,2 % pour le Minaouët jusqu'à 25,0 % pour le Saint Jean.

	Quantiles 90 (en mg/L)								Evolution des Q90 entre 2015-2016 et 2008-2009	Evolution par rapport à 2008-2009	Objectifs des Q90 fixés pour 2015 (mg/L)
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016			
<b>SAINT-JEAN</b>	44,00	43,00	41,00	39,00	39,00	35,00	33,00	<b>33,00</b>	<b>- 11 mg/L</b>	<b>- 25,0 %</b>	<b>32,40</b>
<b>SAINT-LAURENT</b>	46,00	48,00	45,00	43,00	43,00	39,00	37,00	<b>36,00</b>	<b>- 10 mg/L</b>	<b>- 21,7 %</b>	<b>35,90</b>
<b>MOROS</b>	44,00	42,00	43,00	40,00	41,00	37,00	35,00	<b>35,00</b>	<b>- 9 mg/L</b>	<b>- 20,5 %</b>	<b>33,80</b>
<b>MINAOUËT</b>	33,00	35,00	35,00	31,00	34,00	31,00	30,00	<b>28,00</b>	<b>- 5 mg/L</b>	<b>- 15,2 %</b>	<b>26,10</b>



En comparant les objectifs fixés pour l'année 2015 et les quantiles 90 obtenus lors de l'année hydrologique 2015/2016, nous remarquons que l'objectif est presque atteint pour le Saint Jean (avec une différence de 0,6 mg/L) et le Saint Laurent (avec une différence de 0,1 mg/L). Pour le Moros, cette différence de 1,2 mg/L avec l'objectif fixé montre que les concentrations mesurées sur ce cours d'eau se rapprochent sensiblement des objectifs fixés. Pour finir, avec une différence entre l'objectif fixé et le quantile 90 mesuré de 1,9 mg/L, le Minaouët est le cours d'eau le plus éloigné des objectifs fixés. Cependant, ce cours d'eau présente les concentrations en nitrate les plus basses du territoire.

Sur les six nouveaux cours d'eau concernés par le PAV en 2016, les quantiles 90 obtenus pour le paramètre nitrate sont plus faibles que ceux des cours d'eau suivis historiquement. Ces cours d'eau sont tous classés en bon état pour ce paramètre et les quantiles 90 sont tous inférieurs à 26 mg/L. De plus, les données obtenues sur les cours d'eau historiques (à savoir, le Saint Laurent, le Saint Jean, le Moros et le Minaouët) montrent une augmentation des flux en nitrate pour l'année hydrologique 2015/2016. Celui-ci est estimé à 425,95 T N/an pour cette année hydrologique. Pour l'année hydrologique 2014/2015, le flux total était estimé à 333,06 T N/an. Il est à noter que l'année hydrologique 2015/2016 a été plus pluvieuse que l'année précédente. Ces précipitations ont pu avoir un impact non négligeable sur les flux mesurés.

De même, comme indiqué ci-dessus, le périmètre du Plan de lutte contre les algues vertes a été élargi à l'ensemble de la Baie en 2016. Ainsi, six cours d'eau complémentaires ont été suivis depuis janvier 2016. Afin de calculer les flux aux exutoires sur l'année hydrologique 2015/2016, des mesures ponctuelles de débit sont effectuées sur les exutoires en même temps que les prélèvements. A partir de ces données et des concentrations en nitrate mesurées, un estimatif des flux en nitrate sur les différents exutoires des cours d'eau concernés par l'extension a été calculé. Ainsi, le flux total en nitrate pour l'ensemble de l'extension du Plan de lutte contre les algues vertes pour l'année 2015/2016 est de 8,9 TN/an. Ce flux est relativement faible comparé à ceux mesurés sur les cours d'eau historique (2% du flux total mesuré sur la baie lors de cette année hydrologique).

## 2) Territoire Odet/Aven hors PAV

Sur ce territoire, le protocole de suivi s'inscrit dans la continuité du programme précédent et avait été validé par la DIREN en 2009 à savoir :

- 15 stations de mesures réparties aux exutoires des cours d'eau principaux du territoire. Les paramètres suivis sont les nitrates, les orthophosphates, le phosphore total, les pesticides. Un suivi bactériologique est également prévu en certains points (sur les eaux brutes et sur les coques).
- La fréquence de suivi pour les eaux brutes sur la Mer Blanche est bimensuelle. Pour les autres exutoires, cette fréquence de suivi est mensuelle. De même, des campagnes ponctuelles sont aussi organisées après de forts épisodes pluvieux (10mm). Pour finir, une campagne de prélèvement de coques sur la Mer Blanche a été organisée tous les mois en 2015 et 7 fois par an en 2016.

Ce suivi a permis de démontrer que l'ensemble des exutoires des cours d'eau du territoire allant de l'Odet à l'Aven sont classés en bon état DCE pour le paramètre nitrate. Par ailleurs, les exutoires des cours d'eau du territoire d'action sont classés pour le paramètre orthophosphate du très bon état à l'état moyen sur une grande partie du territoire et de moyen à médiocre pour le bassin versant de la Mer Blanche. En ce qui concerne le phosphore total, les exutoires sont classés en très bon état ou en bon état sauf les exutoires de la Mer Blanche qui sont classés entre l'état moyen et l'état médiocre, l'exutoire du Penalen en état médiocre et l'exutoire du Stang en état moyen.

En ce qui concerne les pesticides, de nombreux dépassements du seuil de potabilisation ont été recensés. Cependant, aucune concentration n'a été mesurée au-dessus du seuil de mauvais état lors de cette année hydrologique.

Pour finir, le suivi du paramètre bactériologique a permis de mettre en avant la présence de pics importants de concentration en E.coli lors de forts évènements pluvieux, notamment pour les exutoires du bassin versant de la Mer Blanche. Afin d'identifier les sources des pollutions, des campagnes de recherches ont été organisées sur ce bassin versant. Celles-ci ont permis de localiser certaines sources de contamination bactérienne qui sont, le plus souvent, mixtes (c'est-à-dire urbaines et agricoles).

Pour l'ensemble du territoire de l'Odet à l'Aven (y compris les BV « algues vertes ») les prélèvements sont réalisés en régie et mobilisent **1.1 ETP** de technicien territorial réparti entre deux agents. Le bilan détaillé du suivi de la qualité de l'eau est joint en **annexe 1**.

## 9. BREIZH BOCAGE

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Lutte contre les marées vertes Sécurisation de l'alimentation en eau potable Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole Lutte contre les inondations
<b>Masses d'eau concernées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• FRGC28 (Concarneau large)</li><li>• FRGC29 (Baie de Concarneau)</li></ul>
<b>S'applique à</b>	BV de l'Odet à l'Aven +Belon
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA/COCOPAQ
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF et COCOPAQ
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	Propriétaires fonciers

### Contexte

La réhabilitation du bocage est indissociable d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau. Par son rôle sur les ruissellements, le bocage contribue au bon état de la ressource en eau, mais il possède aussi d'autres fonctionnalités qui portent sur le climat des parcelles agricoles, la ressource en bois énergie et la diversité écologique, qui répondent à la logique de gestion intégrée.

Sur les bassins « algues vertes », les collectivités avaient recensé un linéaire de 18km de talus à réhabiliter situé en zones à risques (ceintures de bas-fond en limite de zones humides) et 20km en zones sensibles (par rapport au lessivage).

### Rappel de la stratégie pluriannuelle

Sur la période allant de 2007 à 2014, les travaux de réhabilitation de talus s'inscrivaient dans le cadre du programme Breizh Bocage. Celui-ci s'articulait en trois volets différents à savoir :

- **Volet 1** : une étude territoriale en vue de définir des priorités d'actions,
- **Volet 2** : un diagnostic « actions » sur des secteurs prioritaires identifiés dans le volet 1,
- **Volet 3** : la réalisation des travaux de talutage et des plantations.

Les financements pour ces opérations s'arrêtaient en juin 2015.

Un deuxième programme Breizh Bocage a été mis en place sur la période allant 2015 à 2020. Le fonctionnement de ce programme diffère du précédent mais il s'articule aussi en trois phases :

- **Elaboration d'une stratégie bocagère** sur un grand périmètre d'action. Comme son nom l'indique, son objectif est de déterminer les principales orientations en matière de bocage sur le territoire et d'établir un programme d'actions pour la durée du deuxième programme Breizh Bocage. Les thématiques abordées vont de la localisation des zones prioritaires aux actions de communication et de sensibilisation mais aussi de la valorisation du bocage aux travaux,
- **Programme annuel d'actions** : à partir de cette stratégie, un programme annuel d'action est élaboré en décembre pour préparer l'animation bocagère pour l'année suivante. Cette phase permet de financer du temps de travail d'un technicien,
- **Programme annuel de travaux** : ce programme finance uniquement les travaux.

A noter que l'année 2015 et le début de l'année 2016 ont été des années de transition entre les deux programmes.

## Bilan de l'action pour 2016

Les actions programmées pour 2016 ne concernaient que les bassins versants « algues vertes ». Elles ont consisté en un volet « animation » et un volet « entretien » sur les linaires créés lors du premier dispositif Breizh Bocage.

### 1) Animation

Le bilan des actions d'animation sont détaillées ci-dessous et ont mobilisé **0.4 ETP** de technicien territorial.

Animation		Thématiques	Prévisionnel	Réalisé	Descriptif des actions réalisées
Plan Annuel d'Actions en faveur du Bocage  Année 2016	Démarches préalable, accompagnement des travaux et/ou réalisation des travaux en régie	Diagnostic action	<u>20 jours</u>	20 jours	Préparation des travaux et réalisation des diagnostics chez les exploitants volontaires
		Montage des marchés et consultation	<u>15 jours</u>	11 jours	Réalisation du CCTP, préparation et suivi du marché, réalisation des DICT, attribution des marchés
		Suivi et/ou réalisation des travaux, des entretiens	<u>25 jours</u>	20 jours	Préparation des documents pour les entreprises choisies, réunions de chantier, pose des piquets, suivis des chantiers
	Protection et gestion du bocage existant  (de l'exploitation agricole à la démarche territoriale)	Inventaires	<u>30 jours</u>	18 jours	Réalisation d'un inventaire complet sur l'extension du Plan de lutte contre les algues vertes (inventaires sur l'année 2016, projet souhaitable de restauration et évolution dans le temps), création de données SIG
		Accompagnement des documents d'urbanisme	<u>7 jours</u>	7 jours	Accompagnement des communes sur l'ancien territoire et sensibilisation des communes présentes sur l'extension du périmètre d'action
		Plan de gestion des haies	<u>2 jours</u>	2 jours	Elaboration de plans de gestion des haies
	Communication, appropriation	Animations grands publics, scolaires	<u>1 jour</u>	0 jours	Présentations devant écoles et grand public
		Sensibilisation, Information	<u>10 jours</u>	10 jours	Organisation de démonstrations, création de plaquettes explicatives, bilan des actions réalisées en 2016, accompagnement et sensibilisation des élus sur l'élaboration d'une future stratégie territoriale

## 2) Travaux d'entretien

Pour rappel, le programme régional Breizh Bocage 2 a été mis en place en 2015. L'année 2015 était donc une année de transition entre les deux programmes dont l'objectif était d'établir les nouvelles modalités de fonctionnement (cahier des charges,...) tout en maintenant la continuité des actions sur les territoires. Cette période de transition s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année 2016. Cependant, malgré ces contraintes, trois phases d'entretien des haies plantées précédemment ont été programmées sur 2016 soit un linéaire de 7 853,5 m. L'objectif était de dégager les plants et d'éviter une mortalité trop importante. En effet, du fait du manque d'entretien en 2015 (faute de financement en lien avec la période transitoire), de nombreux plants n'ont pas pu se développer).

Les interventions se sont déroulées en 3 phases (mars, juin/juillet et septembre/octobre) par l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES retenue suite à une procédure de marché public.

## 3) Accompagnement pour la contractualisation des MAE

Comme indiqué précédemment (volet « aides directes »), la CCPF a ouvert un PAEC sur le territoire en 2016. L'une des mesures concernait l'entretien des haies bocagères.

La principale difficulté dans ce dossier a été que la souscription des mesures devait se faire avant le 15 juin alors que le cahier des charges définitif de la mesure n'était pas arrêté. Ce dernier a été arrêté le 19 septembre 2016.

Par ailleurs, les haies éligibles à cette MAE concernaient les linéaires identifiés sur le RPG. Les agriculteurs devaient valider la cartographie avant le 15 juin mais à priori, ils n'ont pas eu l'information.

Le technicien en charge du dossier a donc dû revoir l'ensemble du linéaire pour lesquels les agriculteurs souhaitent souscrire une MAE et mettre à jour la cartographie. Cette démarche a fait l'objet de courriers entre la Préfecture et la collectivité.

Devant le manque de lisibilité de la démarche, quatre exploitants initialement intéressés par la mesure, ont finalement abandonné le souhait de contractualiser.

Au final, 7 033 m de haies ont été souscrits en 2016 pour seulement trois exploitations (HA01 : 5 673 m et HA03 : 1 360 m). Le bilan détaillé de ces MAE souscrites figure dans la « partie 6 : volet agricole : aides directes » de ce rapport.

Le temps mobilisé sur ce dossier a largement été sous-estimé (32,5 jours) ce qui a impacté les autres missions du technicien et ce, pour une contractualisation relativement faible.

## 10. FONCIER

### Nature de l'action

<b>Enjeux</b>	Lutte contre les marées vertes Mise en place d'une planification sur le territoire
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRGC29 (Baie de Concarneau)
<b>S'applique à</b>	BV de l'Odet à l'Aven
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF et Chambre d'Agriculture
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF et Chambre d'Agriculture
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	Propriétaires fonciers et locataires

### Contexte

L'un des outils permettant de répondre aux objectifs fixés dans le plan « algues vertes », est la gestion du foncier. L'amélioration de la structure du parcellaire des exploitations pourrait permettre d'optimiser certaines pratiques voir faire évoluer les systèmes comme définis dans le projet territorial. En effet, l'éloignement et le morcellement des terres agricoles représentent souvent un frein aux changements de pratiques et de systèmes.

Au-delà de ces intérêts pour le territoire il est important de souligner que pour les exploitants l'amélioration du parcellaire peut permettre :

1. une réduction des coûts de production,
2. une rationalisation de l'irrigation,
3. une meilleure gestion des zones humides,
4. une meilleure surveillance des animaux,
5. une réduction du temps de travaux et de déplacements,
6. un meilleur suivi des cultures pour une meilleure utilisation des intrants

La mise en place d'une dynamique d'échanges parcellaires sur un territoire apporte également une plus-value sur :

- le bocage par la création d'un maillage fonctionnel,
- la diminution des trajets et des émissions de CO<sub>2</sub>,
- la circulation routière (moins de traversées de bourg, diminution des entrées de champs dangereuses ...).

La collectivité locale peut par son intervention contribuer au développement de échanges parcellaires par :

- la mise en place de réserve foncière
- l'identification et l'anticipation de ses projets d'aménagement (routes, emprises urbaines, voie verte, circulation,...)

La Chambre d'Agriculture est un acteur incontournable pour la sensibilisation et l'accompagnement technique des échanges parcellaires. Chaque année, ce sont plus de 300 ha qui sont échangés dans le département sous son impulsion.

## Rappel de la stratégie pluriannuelle

---

Dans le cadre du plan « algues vertes », quatre actions avaient ainsi été définies pour favoriser le développement des échanges parcellaires :

- une animation spécifique auprès des agriculteurs,
- la mise en place d'une cellule d'animation foncière locale,
- la constitution d'une réserve foncière,
- l'exonération de la taxe foncière aux propriétaires qui louent leurs terres à des agriculteurs mettant en œuvre des systèmes à basses fuites de nutriments.

Dans un souci de cohérence par rapport à la logique de baie, les bassins versants mitoyens alimentant la Baie de la Forêt et situés entre l'Odet et l'Aven peuvent également être concernés si besoin.

## Bilan de l'action pour 2016

---

Comme rappeler dans le bilan de 2015, l'ensemble des actions proposé ne pouvait être éligible aux financements qu'avec la signature d'une convention liant les différents partenaires : Chambre d'Agriculture, porteur de projet, SAFER, Etat, Agence de l'eau, Conseil Départemental et Conseil Régional. Malheureusement cette convention n'a pas été validée par les partenaires financiers.

Afin d'avancer sur ce volet, le Conseil Régional et la SAFER ont signé une convention le 19 mai 2016 dont l'objet était de soutenir la constitution de réserves foncières destinées à faciliter la mise en œuvre par les agriculteurs de systèmes de production à basses fuites d'azotes dans le cadre du plan algues vertes. Pour se faire, la Région a alloué une enveloppe de 200.000€ pour l'ensemble de la Bretagne.

Arrivant sur le tard par rapport au plan algues vertes, cette convention n'a pas pu être déclinée localement. Sa mise en œuvre est donc reportée dans le cadre du programme 2017/2021. Préalablement le Conseil Régional devra préciser les modalités de sa déclinaison au niveau local.

## 11. ECONOMIE

### Nature de l'action

---

<b>Enjeux</b>	Lutte contre les marées vertes
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRGC29 (Baie de Concarneau)
<b>S'applique à</b>	BV de l'Odet à l'Aven
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPF/CCA
<b>Maître d'œuvre</b>	CCPF/CCA + prestations
<b>Pollution visée</b>	Toutes pollutions
<b>Cible</b>	Les principaux acteurs économiques du territoire

### Contexte

---

Dans le cadre du plan « algues vertes », il était demandé de « traduire les objectifs environnementaux en itinéraires techniques appropriés, en intégrant les changements de pratiques et de système dans une stratégie économique voire commerciale. » Il s'agit donc de trouver une valorisation économique aux productions issues d'exploitations engagées dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Un diagnostic des volets économique et social, intégrant notamment une analyse de la structuration des filières (amont et aval) et des marchés agro-alimentaires du territoire » a permis d'identifier trois grands enjeux sur le territoire :

- **La DEMANDE en produits agricoles à valeur environnementale :**

1. L'approvisionnement des établissements de Restauration collective : Il s'agit ici de définir des projets adaptés à chaque établissement et fournir un appui technique et des formations à destination des établissements pour mettre en œuvre les changements de pratique. Par ailleurs, la plupart des établissements auront besoin d'un accompagnement pour modifier les procédures de passation de marchés.
2. L'approvisionnement des acteurs économiques. L'appui aux entreprises se traduit avant tout par l'identification des entreprises et artisans qui souhaitent engager une démarche: après avoir recueilli les demandes et formalisé leurs besoins et attentes (caractéristiques, volumes, planification), un accompagnement spécifique pourra être proposé.

- **L'OFFRE de produits agricoles à valeur environnementale**

Cette thématique concerne la valorisation des produits agricoles en aval des exploitations. Les efforts consentis par les agriculteurs doivent être valorisés commercialement : quelle stratégie pour valoriser l'engagement des producteurs pour la qualité de l'eau?

Dans un premier temps, une démarche de certification s'avère nécessaire pour la valorisation des produits. Par ailleurs, afin de renforcer l'offre, une sensibilisation et formation des producteurs aux besoins des entreprises et de la restauration collective est nécessaire en parallèle du soutien aux démarches de commercialisation.

- **La MISE en RELATION des acteurs pour la commercialisation des produits**

Cette dernière thématique se réfère aux besoins de communication, sensibilisation des consommateurs et la mise en réseau des producteurs et acteurs économiques.

## **Rappel de la stratégie pluriannuelle**

---

Les enjeux précédemment cités ont conduit à la définition d'objectifs chiffrés inscrits dans le PAV et la traduction en actions suivantes :

- Certification environnementale des exploitations engagées dans des démarches de qualité,
- Valorisation des produits agricoles locaux avec les établissements de restauration collective,
- Valorisation des produits agricoles labélisés avec les acteurs économiques (artisans, commerçants, restaurateurs et entreprises de transformation),
- Valorisation des produits agricoles labélisés via les circuits courts,
- Communiquer, informer et mettre en relation l'offre et la demande.

La CCPF et CCA assurent la maîtrise d'ouvrage de ces actions. Certaines d'entre elles pourront être confiées à des prestataires.

Ces actions sont programmées sur la durée du contrat. Durant les deux premières années, il conviendra de définir le cadre permettant de structurer l'offre et la demande et mobiliser les acteurs les plus moteurs et notamment les services publics. Une attention particulière sera portée sur la labellisation des productions issues des exploitations engagées dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Les années suivantes, il s'agira de valoriser les acteurs engagés afin d'étendre la mobilisation sur l'ensemble du territoire et notamment vers les acteurs du secteur privé. La coordination et la communication seront stratégiques sur toute la durée du contrat.

## **Bilan de l'action pour 2016**

---

L'année 2016 ayant été consacrée principalement au bilan/évaluation et à l'élaboration du programme 2017/2021, faute de temps et de lisibilité, la CCPF n'a pu engager les actions relatives au volet « économie ».

Cependant, ce dernier est jugé fondamental pour inciter les exploitants à s'engager dans des systèmes vertueux, c'est pourquoi, il est reporté dans le prochain programme en tant qu'action prioritaire et centrale.

Concernant le réseau « Eau et Bio », où les collectivités ont adhéré en 2014, différentes réunions ont été organisées au sein du réseau sur des thématiques spécifiques.

Un site internet « Eau, Bio et Territoires » a été mis en place et est accessible sur le lien suivant : <http://www.eauetbio.org>

Une carte interactive permet de visualiser l'ensemble des sites pilotes. Pour chacun de ces sites, la FNAB en partenariat avec les opérateurs locaux a rédigé une fiche de présentation. Celle présentant le territoire Sud Cornouaille est téléchargeable sur le lien ci-dessous :

<http://www.eauetbio.org/experiences-locales/communaute-communes-pays-fouesnantais/>

## 12. VOLET CURATIF ALGUES VERTES (ramassage et traitement)

### Nature de l'action

Enjeux	14. Lutte contre les marées vertes
Masses d'eau concernées	FRGC29 (Baie de Concarneau)
S'applique à	BV de l'Odet à l'Aven
Maître d'ouvrage	CCPF et communes
Maître d'œuvre	CCPF, communes + prestations
Pollution visée	Algues vertes
Cible	Plages touchées par les échouages

### Contexte

La Baie de la Forêt est concernée chaque année par des échouages massifs et irréguliers d'algues vertes (10 000m<sup>3</sup> en moy). Ces échouages se concentrent principalement sur les communes de Fouesnant, La Forêt Fouesnant et Concarneau. La gestion des marées vertes consistent en leur ramassage et en leur valorisation.

### Rappel de la stratégie pluriannuelle

#### Ramassage des algues vertes

Les algues vertes, une fois échouées, deviennent de la responsabilité des communes. Elles se doivent de ramasser les algues dans les 24 heures, à défaut de quoi le maire doit fermer la plage pour éviter tout risque de dégagement d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S). Les services techniques des communes de Fouesnant, de La Forêt Fouesnant et de Concarneau assurent un ramassage régulier pour éviter au maximum les risques sanitaires et pour ne pas impacter sur l'activité touristique.

#### Traitement des algues vertes

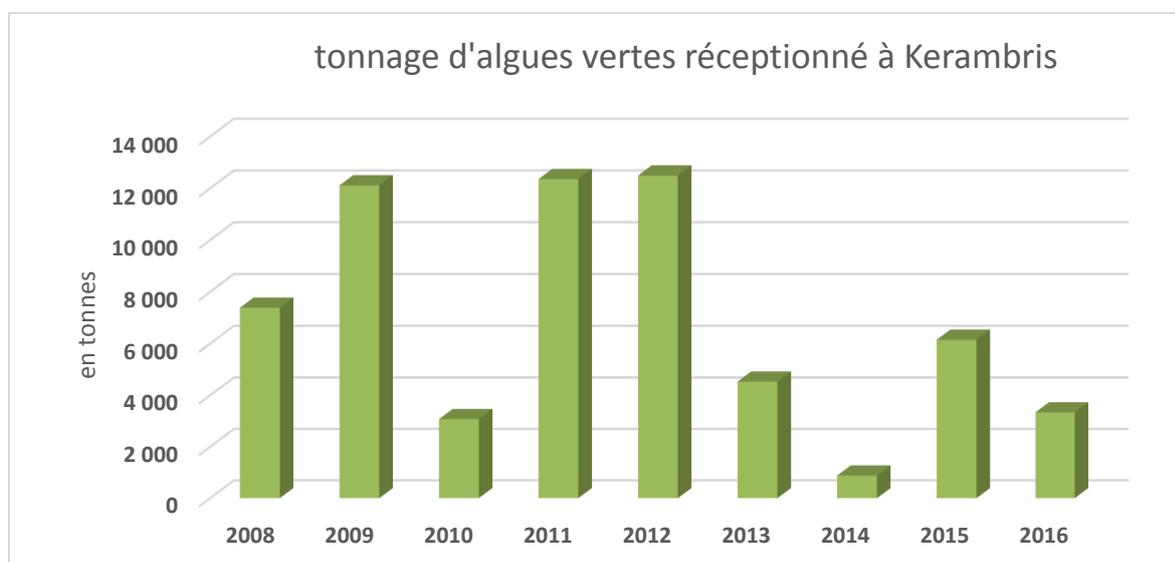
Jusqu'à la saison 2012, la CCPF traitait les algues de Fouesnant et de la Forêt Fouesnant, les algues échouées sur les plages de Concarneau étaient épandues en frais. Dans le cadre du plan de lutte gouvernemental et afin de faire face aux arrivages massifs en Baie de la Forêt, la CCPF a construit une usine de compostage sur le site de Kerambris à Fouesnant. Cette usine est opérationnelle depuis juillet 2013.

A moins d'échouages exceptionnels ne pouvant être traités par les autres collectivités du Finistère ou de Bretagne, l'usine n'a vocation qu'à traiter les algues des communes du territoire de la CCPF et de Concarneau. Le tonnage en provenance de ces trois communes peut atteindre plus de 15 000 tonnes (exemples : 2009/2011/2012). La capacité de traitement autorisée par arrêté préfectoral est de 20 000 tonnes par an.

### Bilan de l'action pour 2016 :

## 1) Le ramassage des algues vertes

Le tonnage des échouages d'algues vertes en 2016 a été de 3.337 tonnes. C'est un chiffre dans la moyenne basse sur les 8 dernières années



## 2) Le traitement des algues vertes

Le traitement des algues vertes se réalise en plusieurs étapes :

- La réception,
- La fermentation,
- La maturation.

Le descriptif de ces trois phases est détaillé dans le bilan 2015. Il n'y a pas eu de changement de procédure en 2016. Le coût de traitement hors épandage a été de **150.165 €**

Concernant l'évacuation du produit fini (compost) et du suivi agronomique à la parcelle, l'animateur agricole est chargé d'assurer la valorisation du produit auprès des exploitants agricoles. Pour ce faire, la CCPF a proposé aux agriculteurs de livrer gratuitement le produit sur les parcelles, charges à eux de l'épandre. Une limite à 30 t. /ha maximum a été fixée.

Chaque exploitant a eu une entrevue avec le technicien pour :

- une présentation des caractéristiques du produit,
- un calcul des besoins azotés à apporter sur la parcelle en tenant compte de l'apport du compost,
- une cartographie des parcelles épandues.

Il est à noter que le compost d'algues vertes évacué en 2016 est fabriqué à partir des échouages d'algues de 2015. Ceci est dû au temps nécessaire de production de compost.

En 2016, 21 exploitants ont reçu du compost pour une surface totale de 201.63 hectares. Le tonnage évacué a été de 5.691.23 tonnes soit 28.3 tonnes /ha de moyenne. Pour rappel, la dose maximum préconisée est de 30T/ha.

## 13. MOYENS MOBILISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

### 1) Equipe d'animation

Par équipe d'animation, on considère l'ensemble des techniciens mobilisé pour la mise en œuvre de ce contrat. Pour 2016, la CCPF a mobilisé **4,45 ETP** (hors service comptable mis à disposition gratuitement) répartis comme suit :

- SAGE : **0.10 ETP**
- PAV : **3,30 ETP**
- BV Odet Aven hors PAV : **1,05 ETP**

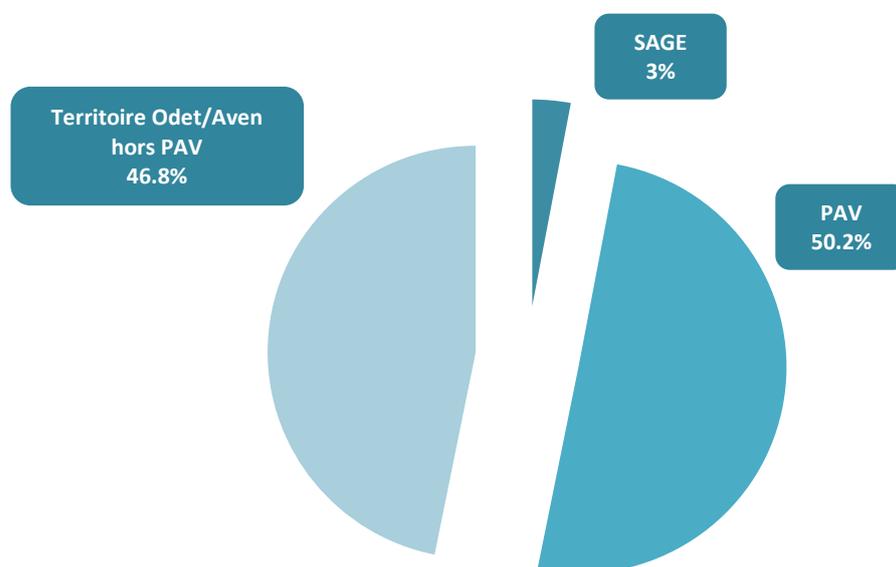
### 2) Bilan financier

Pour 2016, le budget prévisionnel de la CCPF consacré aux opérations « bassins versant » dans le cadre du présent contrat (hors aides isrectes à l'agriculture) était estimé à **348 946€ TTC**. Les dépenses réalisées ont été de **240 907 €TTC** soit un **taux de réalisation de 69 %**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **47 155 € TTC** ⇒ **20%**
- Conseil Régional : **40 311 €TTC** ⇒ **17%**
- Conseil Départemental 29 : **17 230 €TTC** ⇒ **7%**
- AELB : **120 447 €TTC** ⇒ **50%**
- Etat : **15 764 €TTC** ⇒ **7%**

Le plan de financement détaillé est joint en **annexe 8**.

Les dépenses se sont réparties de la manière suivante :



Le reste à charge pour la CCPF sera calculé au regard du bilan, financier des actions engagées par CCA.